



On est là! NÉGO 2023

Consultation matières intersectorielles

La prochaine ronde de négociations s'amorce!

- ➔ Échéance des conventions au 31 mars 2023;
- ➔ 545 000 personnes visées par cette négociation;
- ➔ Négociation qui s'effectue en Front commun (CSQ, CSN et FTQ);
- ➔ Dépôt des revendications à la fin octobre 2022.

Négociation en front commun : pour un rapport de force augmenté

- ➔ Consultation sur les alliances à l'automne et 2021;
- ➔ Les trois (3) centrales représentent 355 000 salariées et salariés;
- ➔ Le Front commun s'impose comme le principal interlocuteur face au gouvernement (Conseil du Trésor) pour les matières intersectorielles.

Les paliers de négociation

Il existe à la CSQ trois (3) paliers de négociation :

- ➔ La négociation intersectorielle;
- ➔ La négociation sectorielle;
- ➔ La négociation locale.

La présente consultation

Les matières à négocier à la table centrale faisant l'objet de la présente consultation :

- ➔ Salaires et primes;
- ➔ Retraite;
- ➔ Droits parentaux;
- ➔ Disparités régionales;
- ➔ Autres revendications :
 - Assurances;
 - Lanceurs d'alerte.

Le gouvernement a les moyens

Malgré la pandémie, le Québec est en excellente situation financière :

- ➔ Retour à l'équilibre budgétaire réel dès 2023-2024;
- ➔ La réduction de la dette dépasse les objectifs;
- ➔ Les revenus du gouvernement devraient progresser plus vite que l'inflation.

Le gouvernement n'a pas les moyens de laisser nos conditions de travail se détériorer. Le coût de l'assurance salaire explose en lien avec les problèmes causés par la surcharge et la désorganisation des réseaux :

- En santé, c'est 738 M\$ par année;
- En éducation, seulement pour les enseignantes, c'est 188 M\$.

Proposition 1

Le salaire : s'enrichir collectivement



La revendication

Le Front commun revendique un mécanisme permanent d'indexation :

- ➔ Au 1^{er} avril de chaque année, chaque taux et chaque échelle de traitement sont indexés¹ selon le taux d'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour l'année précédente (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

¹ L'indexation ne peut pas être négative.

De plus, le Front commun revendique, pour la durée de la convention collective de trois (3) ans, les augmentations annuelles suivantes :

- ➔ 1^{er} avril 2023 - 100 \$¹ par semaine ou au minimum IPC + 2 %;
- ➔ 1^{er} avril 2024 - IPC + 3 %;
- ➔ 1^{er} avril 2025 - IPC + 4 %.

¹ Équivalent à 2,86\$ de l'heure sur une base de 35 heures par semaine

Objectifs

- ➔ Améliorer et protéger notre pouvoir d'achat;
- ➔ Amorcer un rattrapage salarial avec les autres secteurs (retard de 9,4 %) et avec les autres provinces (salaires 10 % plus élevés qu'au Québec);
- ➔ Bonifier les salaires d'entrée sur l'ensemble de la structure salariale;
- ➔ Offrir un ajustement supplémentaire pour les salaires les plus bas.

Améliorer et protéger notre pouvoir d'achat

L'inflation atteint des niveaux record et continue de surprendre :

- ➔ L'augmentation salariale de 2023 devra couvrir l'inflation de 2022 actuellement évaluée à 6,4 %;
- ➔ Un retour à la cible de 2 % est prévu pour 2024.

Amorcer un rattrapage salarial

Au total, notre revendication prévoit un enrichissement de 9 % sur trois (3) ans, ce qui permettrait d'amorcer un rattrapage.

- ➔ Selon l'Institut de la statistique du Québec, la rémunération globale moyenne du secteur public québécois est de 9,4 % inférieure à celle de nos collègues des autres secteurs (privé, municipal, universitaire, fédéral et sociétés d'État).

Bonifier des salaires d'entrée et les salaires les plus bas

Le montant plancher (100 \$ par semaine ou 2,86 \$ de l'heure) permet d'augmenter un peu plus rapidement les salaires les plus bas :

- ➔ Afin d'améliorer l'attraction et la rétention en début de carrière;
- ➔ Afin de protéger le revenu de base face à l'inflation, qui touche plus particulièrement les produits de première nécessité (logement, nourriture et transport).

Bonifier des salaires d'entrée (suite)

Rangement	Salaire 2022	Impact du 2,86 \$ de l'heure en pourcentage
1	20,98 \$	13,6 %
7	22,18 \$	12,9 %
15	24,36 \$	11,7 %
22	27,08 \$	10,6 %
28	30,39 \$	9,4 %
Enseignante et enseignant suppléante occasionnelle	46,52 \$	11,2 %*

* Le salaire des personnes suppléantes occasionnelles est fixé à 1/1000 de l'échelon 1 de l'échelle régulière du personnel enseignant.

Offrir un ajustement supplémentaire pour les salaires les plus bas (suite)

RANGEMENT	SALAIRE 2022	SALAIRE 2023	AUGMENTATION LIÉE AU 100 \$ PAR SEMAINE (2,86 \$ DE L'HEURE) OU IPC + 2 %	
			EN \$	EN %
1	20,98 \$	23,84 \$	2,86 \$	13,6 %
7	24,13 \$	26,99 \$	2,86 \$	11,9 %
9	26,00 \$	28,86 \$	2,86 \$	11,0 %
10	27,10 \$	29,96 \$	2,86 \$	10,6 %
15	33,95 \$	36,81 \$	2,86 \$	8,4 %
19	41,39 \$	44,25 \$	3,48 \$	8,4 %
23	50,39 \$	53,25 \$	4,23 \$	8,4 %
28	63,80 \$	66,66 \$	5,36 \$	8,4 %

Inflation estimée à 6,4 % pour 2022

Proposition 2

La retraite



Contexte

Des propositions de revendication au RREGOP sans coût supplémentaire, car :

- ➔ Hausse marquée du taux de cotisation au RREGOP depuis 2011;
- ➔ Volonté de stabiliser ce taux sur le long terme;
- ➔ Hausse de la cotisation au RRQ (volet bonifié).

2.1 Bonification des conditions de retraite (sans effets sur le taux de cotisation).

- ➔ Améliorer la retraite progressive, notamment :
 - Allonger la durée maximale de (5) cinq à (7) sept ans;
 - Possibilité de poursuivre au-delà de la durée initiale.
- ➔ Instaurer un mécanisme de revalorisation de la rente pour une retraite après 65 ans;
- ➔ Augmenter l'âge maximal de participation à 71 ans (actuellement 69 ans);
- ➔ Ajuster l'hypothèse de taux d'intérêt de la compensation de la réduction actuarielle;
- ➔ Instaurer la prestation anticipée.

Proposition 3

Les droits parentaux



Revendications en matière de droits parentaux

- ➔ Améliorer la conciliation famille travail;
- ➔ Obtenir un meilleur équilibre dans la parentalité;
- ➔ Corriger des situations inéquitables.

3.1 Modifications à certaines modalités du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) au 1^{er} janvier 2021.

En toute cohérence et dans le but de coordonner l'accès aux prestations, nous demandons :

- ➔ D'augmenter le nombre de semaines du congé de paternité et du congé pour adoption;
- ➔ D'améliorer les modalités relatives à la prise de congé sans solde ou congé partiel sans solde.

Élargir les motifs de congés spéciaux et en augmenter la banque :

- ➔ Notamment, au processus de procréation assistée;
- ➔ Augmentation du nombre de jours accordés et qu'on tienne compte de situation où de longs déplacements sont nécessaires.

Proposition 4

Les disparités régionales



On est là!
NÉGO 2023

Le Régime prévoit des avantages et des bénéfices similaires pour l'ensemble des personnes salariées, peu importe le secteur d'emploi, le titre d'emploi ou l'allégeance syndicale :

- ➔ Prime d'isolement et d'éloignement;
- ➔ Remboursement de frais de sortie;
- ➔ Remboursement de frais de transport de nourriture;
- ➔ Autres compensations.

Un enjeu nous concerne:

4.1 Ajout d'une prime ou intégration à un secteur pour certaines régions ou localités aux prises avec des problèmes aigus d'attraction et de rétention.

- ➔ Certaines régions ou localités éloignées et isolées des grands centres ne sont pas visées par le régime de disparités régionales.

Autres revendications



Proposition 5 : Les assurances collectives

Deux demandes complémentaires sont proposées :

5.1 Bonification la contribution patronale au régime d'assurance-maladie :

- ➔ Augmenter significativement la quote-part patronale dans toutes les conventions collectives;
- ➔ Réclamer la contribution patronale complète pour les personnes salariées qui occupent un emploi à temps partiel.

Proposition 5 : Les assurances collectives (suite)

5.2 Mise en place d'un régime d'assurance-médicament public et universel :

- ➔ Permettrait de réduire la pression sur les régimes d'assurance complémentaires comme le nôtre.

Proposition 6 : Les lanceurs d'alerte et sujets d'intérêt public

Aucune garantie particulière contre les représailles n'est offerte aux personnes salariées du secteur public qui dénoncent publiquement une situation susceptible de nuire à la population qu'elle concerne leur employeur ou non.

Le Front commun propose d'introduire dans les conventions collectives des clauses protégeant les personnes salariées qui dénoncent de bonne foi sur la place publique des situations susceptibles de nuire à l'intérêt général de la population.

Prochaines étapes

20 septembre 2022

- ➔ Fin de la période de consultation.

6 et 7 octobre 2022

- ➔ CGN pour recevoir les résultats de la consultation.

Octobre 2022

- ➔ Harmonisation en Front commun;
- ➔ Rédaction du cahier de revendications sur les matières intersectorielles;
- ➔ Dépôt des revendications au Conseil du trésor.



On est là!



**Centrale des syndicats
du Québec**



FÉDÉRATION DU PERSONNEL DE SOUTIEN
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CSQ)



Fédération des enseignantes
et enseignants de cégep (CSQ)



FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES
ET PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION
DU QUÉBEC (CSQ)



Fédération du personnel
de soutien scolaire (CSQ)



Fédération
de la Santé
du Québec



Fédération du personnel
professionnel des collèges
(CSQ)



FÉDÉRATION
DES SYNDICATS
DE L'ENSEIGNEMENT
CSQ